

D 2024 21 03 029

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

21 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, W. DELAVENNE, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, M. FOURNIER, Y. DUMAS, L. JACQUEMET, Michèle GALLET, J. DIZERENS, M. GRENIER, A. BOUSSER, J. DAZIN, M. LAPTEVA, M. CHALENDAR

Absents excusés : G. MASRARI, C. TOWNSEND, A. NEUSSER, J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE

Absents : D. GANNE, V. KRYK

Procurations: A. NEUSSER à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire, E. RABOT, adjointe administrative

4. Finances – Budget primitif 2024

1. Budget primitif 2024

Il est proposé au Conseil municipal, sans attendre, d'étudier le budget primitif tel qu'Olivier Guichard, Maire, le présente, après avoir consulté la commission des Finances dans sa séance du 29 février 2024.

<u>DEPENSES</u>	Dépenses	Restes à réaliser 2023	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	9 763 243,89 €	-	9 763 243,89 €
INVESTISSEMENT	4 938 462,00 €	877 701,06 €	5 846 163,06 €

<u>RECETTES</u>	Recettes	Restes à réaliser 2023	Résultat reporté	Affectation (1068)	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	6 350 539,00 €		3 412 704,89 €	-	9 763 243,89 €
INVESTISSEMENT	4 784 184,03 €	563 412,00 €	468 567,03 €	-	5 846 163,06 €

Pour 2024, le budget total de la commune, sections de fonctionnement et d'investissement, ressort à 15 609 406.95 €

2. Fongibilité des crédits

Dans le cadre de la nouvelle norme comptable M57 qui s'applique à la commune d'Ornex à compter du 1^{er} janvier 2023, l'organe délibérant a la possibilité de déléguer à l'Exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024, conformément au détail suivant, exposé par chapitre :
(2 abstentions : A. NEUSSER, G. MASRARI) :

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 365 550,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 2 658 100,00 €

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 442 000,00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 2 766 444,00 €

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements et provisions : 400 000,00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 689 150,00 €

Chapitre 66 – Charges financières : 185 000,00 €

Chapitre 67 – Charges spécifiques : 1 256 999,89 €

(2 abstentions : A. NEUSSER, G. MASRARI) :

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 3 412 704,89 €

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 33 700,00 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 7 000,00 €

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes : 568 000,00 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 220 639,00 €

Chapitre 731 – Fiscalité locale : 2 947 000,00€

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 2 170 700,00 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 403 500,00 €

(2 abstentions : A. NEUSSER, G. MASRARI et 1 abstention sur le chapitre 21 : M. CHALENDAR) :

Les dépenses d'investissement (RAR 2023 compris) :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 7 000,00 €

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 275 000,00 €

Chapitre 16 – Remboursements d'emprunt : 761 500,00 €

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (**hors opération**) : 73 937,58 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (**hors opération**) : 51 806,64 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (**hors opération**) : 703 791,44 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (**hors opération**) : 98 621,00 €

Opérations (chapitres 20, 204, 21 et 23) : 3 874 506,40€

— Opération Ecole des Bois : 46 153,35 €

— Opération Travaux mairie : 39 431,11 €

— Opération Mobilité douce : 97 146,14 €

— Opération Ecole Arc en Ciel : 71 000,00 €

— Opération Avenue de Vessy : 74 978,00 €

— Opération Aires de jeux : 55 601,56 €

— Opération Accessibilité PMR : 45 000,00 €

— Opération Centre technique municipal : 144 238,27 €

- Opération Centre Bourg : 319 022,39 €
- Opération Vidéoprotection : 264 520,00 €
- Opération Jardins Béroutte et Cueillette : 21 108,75 €
- Opération Quartier Charbonnières tranche 1 : 15 678,61 €
- Opération Quartier Charbonnières Tranche 2 : 1 753 216,50 €
- Opération Eglise/Cure : 76 190,00 €
- Opération Espace jeunes : 5 000,00 €
- Opération 3^{ème} école : 50 000,00 €
- Opération Budget participatif : 59 663,52 €
- Opération Parc des Hérissons : 273 370,20 €
- Opération Cimetière : 20 688,00 €
- Opération Aménagement paysager : 130 000,00 €
- Opération Gendarmerie : 32 500,00 €
- Opération salle René Lavergne : 280 000,00 €

(2 abstentions : A. NEUSSER, G. MASRARI) :

Les recettes d'investissement :

Chapitre 001 – Report d'exécution : 468 567,03 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 2 766 444,00 €

Chapitre 024 – Produits des cessions : 600,00 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 400 000,00 €

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 275 000,00 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves : 355 640,03 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 578 412,00 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 500,00 €

- **AUTORISE** à l'unanimité de ses membres votants, l'Exécutif à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 25 mars 2024

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 27 mars 2024
Affiché le : 28 mars 2024

Willy DELAVENNE
2^{ème} adjoint

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe l'administré que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.